

AUGMENTATION proposée par le SERVICE des DOMAINES du POSTE Médical et du POSTE de POLICE du BOIS de NÈFLES.

Monsieur LEGUIDEC, Propriétaire du Poste de Police et du Poste médical sollicite une augmentation du prix de ses loyers.

Conformément au télégramme lettre de Monsieur le Préfet à tous Maires n° 456 II/2 en date du 18 Mai 1949, nous avons demandé à Monsieur le Directeur départemental de l'Enregistrement des Domaines son avis.

Voici sa réponse:

Département de la Réunion

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction de St-Denis

SERVICE DES DOMAINES

N° 189 D

Saint-Denis, le 1er Août 1951

Rép. à la lettre  
du 30 Juillet/1951  
n° 161 C

Le Directeur des Domaines

à Monsieur le Sénateur-Maire de SAINTE-DENIS

Objet:

Valeurs locatives

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le taux des loyers, au lieu dit "Bois de Nèfles" n'a pas augmenté dans des proportions considérables depuis un an, en tous cas certainement pas de plus de 450 % comme le propose Monsieur LE GUIDEC. Il semble tout au plus raisonnable d'accorder à M. LE GUIDEC une augmentation de principe de l'ordre de 25 % sur les loyers en cours soit arrondis, des loyers mensuels de:

- 1.100 Rs pour le poste médical
- et 1.400 Rs pour le poste de Police

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

Le Directeur,  
Signé: R. LEGRAS.

LE MAIRE. - Monsieur LE GUIDEC accepte les prix proposés.

- Je soumetts donc à votre approbation l'augmentation du loyer:
- 1°) du Poste médical de 850 Rs à 1.100 Rs
  - 2°) du Poste de Police de 1.100 Frs à 1.400 Rs

Ces nouvelles augmentations auraient effet à compter du mois qui suit l'approbation par Monsieur le Préfet./.

Adopté à l'unanimité

*Lu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
le 27 Septembre 1951  
P. le Secrétaire Général  
le Club de sports délégué  
Signé: Gavarrin*

*Approuvé  
M. Neveu le 28 Septembre 1951  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: Seroux*